

Vie entière sans participation pour enfant



VIE ENTIÈRE SANS PARTICIPATION POUR ENFANT

L'assurance vie permanente offre une protection viagère qui donne à l'enfant une longueur d'avance pour son avenir.

La vie est imprévisible. L'assurance Vie entière sans participation pour enfant (VESP pour enfant) de la Financière des avocats offre une meilleure tranquillité d'esprit, sachant que vous pourrez compter sur une protection financière si l'impensable survenait. À mesure que votre enfant grandit pour devenir un adulte, cette protection à prix abordable peut continuer à servir ses besoins pendant toute sa vie.

La VESP pour enfant est offerte comme couverture sur une seule vie aux enfants de 0 à 17 ans. Les primes sont payables pendant 20 ans.

Admissibilité

La VESP pour enfant de la Financière des avocats est offerte aux avocats, aux juges, aux notaires du Québec et à leurs conjoints et enfants adultes et aussi au personnel des cabinets juridiques et leurs conjoints qui sont résidents du Canada. Les avocats et notaires doivent être membres en règle du Barreau de leur province ou de la Chambre des notaires du Québec.

Montants de couverture disponibles

- Minimum: 10 000 \$
- Maximum: 100 000 \$

Escomptes de volume

La souscription d'importants montants d'assurance peut diminuer votre taux de prime. Selon le montant de la couverture que vous choisissez, vous pourriez recevoir des réductions de taux¹ à cette échelle :

- 50 000 \$ - 100 000 \$

¹ Offerte par police

Valeur garantie de la police

Dans la mesure où vous payez vos primes et que votre police reste en vigueur, une valeur garantie s'accumule d'année en année à compter de la 11^e année de police.

Valeur de rachat

La valeur de rachat peut être encaissée en annulant la police ou en prenant une avance sur la police. La valeur de rachat est égale à la valeur garantie de la police, plus les primes inutilisées moins la dette, comme un prêt impayé et les intérêts sur le prêt.

Avance d'office des primes

Si vous oubliez de verser une prime, votre couverture est protégée par la caractéristique d'avance d'office des primes de la VESP pour enfant. Cet avantage paie votre prime par le biais d'une avance sur la police si la valeur de rachat est suffisante pour couvrir le montant de cette prime.

Assurance vie libérée réduite

Si vous n'êtes plus en mesure ou si vous n'acceptez plus de payer vos primes, vous pourriez demander la réduction du montant d'assurance de votre police en un montant libéré réduit qui sera tiré sur la valeur de rachat de votre police sans aucun autre paiement des primes.

Garanties intégrées

Aide en cas de deuil

La perte d'un être cher peut être dévastatrice et nombreux sont les gens qui ont de la difficulté à vivre leur peine. Le régime VESP pour enfant de la Financière des avocats rembourse jusqu'à 1 000 \$ aux bénéficiaires (maximum combiné) pour de l'aide aux personnes en deuil par un conseiller agréé.

Assurabilité garantie

Avec les années, les besoins d'assurance de votre enfant pourront changer. L'Assurabilité garantie accorde le droit de souscrire une assurance additionnelle sur la vie de la personne assurée à certaines dates d'option, sans preuve d'assurabilité.

Exonération des primes au décès accidentel du propriétaire

Si le titulaire d'une police d'assurance VESP pour enfant décède accidentellement avant l'âge de 25 ans et dans les 365 jours qui suivent l'accident, les primes seront annulées tant que la police reste en vigueur.

Garanties facultatives

Exonération des primes du propriétaire

Le régime VESP pour enfant de la Financière des avocats offre au propriétaire âgé de 18 à 55 ans l'option de souscrire la garantie d'exonération des primes du propriétaire. En vertu de cette garantie, les primes mensuelles sont automatiquement annulées si le propriétaire assuré décède ou qu'il devient totalement invalide avant le 25^e anniversaire de l'enfant assuré.

Les détails du présent document servent à vous fournir une brève description du présent régime et ne devraient pas être considérés comme partie à un contrat. Certaines garanties et conditions pourront avoir changé depuis la parution du présent document. Les garanties pourront être soumises à des preuves de bonne santé et à l'autorisation de notre assureur. D'autres conditions pourront s'appliquer, sous réserve des dispositions de la police. Veuillez communiquer avec votre conseiller de la Financière des avocats pour les détails.

L'assurance Vie entière sans participation est établie par Foresters, compagnie d'assurance vie, filiale à part entière de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789 Don Mills Road, Toronto, Canada M3C 1T9.